**Compte rendu du Conseil de gestion du Pôle associatif Hameau de la Fraternité / Merlattes / Préssavois**

**Du lundi 08 février 2021 en visioconférence à 18h00.**

Représentants associatifs

Présents :

* Mme Hafida Abidar (Présidente du Collectif des Mamans)
* M.Jean-Paul Malicornet (Président ASPTT Bourges)
* M. Pierre Manglé (Président du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité)

Excusés :

* M. Yacine Kacimi El Hassani (Directeur El Qantara)
* M. Farid Boudelli (Entraineur Insert-Boxing18)

 - Mme Elisabeth Besson-Bourdy (Vice-Président AGV Bourges Nord)

Représentants du Centre Associatif du Hameau de la Fraternité

Excusée :

* Mme Estelle Chauveau (Salariée)

Représentants de la Ville de Bourges

Présents :

* M. Pierre-Henri Jeannin, Maire adjoint Délégué à la Vie Associative, à la Jeunesse et à la Politique de la Ville
* Mme Nadia Nezlioui, Maire Adjoint Délégué à l’Action Sociale
* Mme Marie Hélene Biguier, Maire Adjoint Délégué à l’Intergénérationnel et Maire Adjoint de quartier Chancellerie, Gibjoncs, Moulon
* Mme Elise Gousseau-Brisset, Directrice des Sports et de la Vie Associative
* M. Marc Lenoir, Responsable du Service Vie Associative et Manifestations Sportives
* M. Salim Chouli (Animateur Gestionnaire de site)
* M. Mourad Guibane (Animateur Gestionnaire de site)
* **Accueil des participants**

L’ensemble des participants a pu se connecter à la visioconférence.

* **Point sur la crise sanitaire :**

***Vécu des associations (état des structures associatives). Les activités autorisées.***

Les associations reconnaissent faire face à des difficultés financières importantes et expriment le besoin d’en informer la municipalité.

Ainsi, l’ASPTT qui n’a pu reprendre que ses activités extérieures et par groupe de 6 maximum, en est le parfait exemple. M. Malicornet explique que depuis le début de la crise sanitaire et les restrictions qu’elle engendre, l’association a perdu plus de 100 adhérents. Cela s’explique notamment par l’arrêt des activités nautiques, l’impossibilité d’accéder aux locaux. A ce jour, l’association présente une trésorerie largement déficitaire.

* **Point sur les travaux et aménagements extérieurs :**

Chauffage :

Des travaux consistant à ouvrir une tranchée entre la sous station située dans l’ancienne école des Merlattes et le pôle des Merlattes, afin de remplacer la conduite défectueuse sera prochainement réalisée. Cette opération est pilotée par le service Energie/Chauffage.

Nouveaux équipements :

Des casiers ont été installés dans la salle polyvalente des Merlattes suite à la demande de Mme Habidar qui serviront à stocker du matériel, de façon temporaire.

En outre, suite au souhait de Mme Habidar de positionner un meuble à chaussures, la régie municipale étudie cette demande.

Locaux du Centre Associatif

Le Centre Associatif rencontre un problème de fuite d’eau dans les sanitaires celui-ci est en cours de traitement et un défaut électrique dans sur une rampe de prise électrique*.* La Ville fera le nécessaire pour régler ce problème, mais dans un premier temps il est demandé à l’association de vérifier d’où vient le problème, en débranchant méthodiquement chaque appareil, pour vérifier qu’il n’est pas hors d’usage. A ce jour le problème de rampe électrique est réglé et celui de la fuite d’eau dans les toilettes est en cours de traitement.

Investissements proposés au budget 2021 :

Des travaux concernant l’éclairage seront réalisés dans l’ensemble des salles du Hameau de la Fraternité. (Passage en led dans les salles 1 et 2 )

Un visiophone sera installé dans chaque salle des Merlattes afin d’avoir une alerte individualisée et un système d’ouverture à distance.

Hameau de la Fraternité - Wifi dans tout le site

Hameau de la Fraternité - Achat d'une enceinte

Hameau de la Fraternité - Rénover les WC de la salle Gaïa n°3.

Déplacement des arceaux de vélos au Hameau

La pose des arceaux de vélos s’effectuera prochainement, en respectant le passage des personnes à mobilité réduite. Celle-ci a été légèrement retardée, une relance a été faite aux services techniques de la Ville.

Pose des conteneurs de tri au Hameau

La pose des deux conteneurs au Hameau de la Fraternité est reportée pour le début de l’année 2021.

Avancée des travaux concernant la détection incendie aux Merlattes

Le chantier est terminé. La commission de sécurité a émis quelques observations qui ne remettent pas en cause l’ouverture du bâtiment.

Local de stockage dans la salle n°6 des Palabres au Hameau

Les travaux ont été réalisés, le local est opérationnel.

* **Présence des enfants dans notre pôle sur le temps scolaire :**

Un projet de loi visant à conforter le respect des principes républicains est en cours. Ce texte prévoit des mesures importantes dans le champ de l’éducation et impactant la vie associative. Cette loi sera suivie de près mais interroge dès à présent sur l’accueil des enfants dans nos salles sur du temps scolaire. Il s’avère que certaines associations en ont fait la demande. Le conseil de gestion a donc été interrogé sur ce point.

Les membres du conseil de gestion présents sont unanimes : les enfants mineurs ne peuvent pas être accueillis dans nos salles sur du temps scolaires (à l’exception des activités scolaires ou organisées par l’école).

* **Associations à vocation commerciale : quelle définition ?**

Pour rappel, seules les associations inscrites au Portail des associations de la Ville peuvent bénéficier des équipements du Pôle associatif. D’autre part, le règlement intérieur du Portail ne permet pas l’inscription d’association « commerciale ». C’est pourquoi il est nécessaire de définir précisément la notion d’association commerciale.

Si au titre de la loi de 1901 l’association à but lucratif n’existe pas, cela n’interdit pas les associations de mettre en œuvre des activités économiques. Ces activités doivent permettre de développer l’objet non-lucratif de l’association. Par exemple : l’organisation de spectacles payants par une association culturelle, ou encore la vente de produits dérivés ou de consommation (vêtements, nourriture, buvette…). On peut donc en conclure que toute association qui souhaite développer ses activités, sans compter exclusivement sur des aides extérieures, a recours à des activités économiques.

Sur le plan fiscal, la définition est très précise. L’activité commerciale n’est pas illégale mais doit respecter certains critères :

* La gestion de l’association doit rester désintéressée.
* Les recettes dites lucratives, sont soumises à déclaration et à impôts commerciaux dès le 1er euro, si elles occupent une part prépondérante des finances de l'association ou au-delà de 61 145 € par année civile, si elles sont marginales dans le budget de l'association.
* L'activité économique doit être conforme à l'objet social de l'association loi 1901 (article L. 442-7 du Code du commerce) et indiquée dans ses statuts.

M. Manglé prend la parole et précise que les associations ont besoin de rentrer dans une logique financière pour « renflouer les caisses » et permettre aux associations de fonctionner.

* **Rencontre avec les associations du Hublot.**

Une réunion est à programmer en présentiel, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Une discussion a été entamée avec l’élu à la culture pour permettre à différentes associations des deux équipements (Pôle associatif HFMP/Hublot) de se rencontrer et de visiter les deux sites de manière à établir des passerelles et faire évoluer le fonctionnement du Hublot.

Cela permettra à terme de mener des projets communs avec les associations, puis de s’ouvrir aux habitants, pour échanger sur le futur lieu et son intégration dans le quartier.

* **NPRU : Création d’un nouveau pôle Action sociale et Vie Associative**

Dans le cadre du Nouveau Plan de Rénovation Urbaine, l’ancienne municipalité avait proposé la création d’un nouvel équipement « Action sociale et Vie Associative », implanté en lieu et place de l’ancienne école des Merlattes, et qui devait réunir les services du Centre Social de la Chancellerie et les salles associatives du Hameau de la Fraternité et des Pressavois.

Aujourd’hui, une autre réflexion est en cours : les nouveaux élus ont validé le projet dans son contenu (réunion des activités du Centre Sociale et des locaux associatifs) mais évoque la possibilité de son implantation en lieu et place du Hameau de la Fraternité actuel.

Les membres du conseil de gestion sont interrogés sur ce point et évoquent leur attachement historique et affectif au site du Hameau. L’avantage est que le Hameau de la Fraternité, de par sa localisation, est connu de tous. Les Merlattes sont plus proches des habitations et pourraient provoquer des nuisances sonores. D’autre part, une implantation du Pôle aux Merlattes isolerait le PRJ de la Chancellerie.

A contrario, une implantation aux Merlattes permet de faire « bloc » avec les locaux associatifs préexistants des Merlattes. L’implantation du futur équipement aux Merlattes, n’aurait pas d’impact en terme de proximité : il n’y a que 300 mètres de distance. De plus, l’implantation au Hameau impliquerait un relogement des associations durant les travaux (sur les différents sites pré-existants (salles municipales, Hublot), équipements libérés par les autres constructions, ou structures provisoires de type « Algécos »). Enfin, il faut savoir que la zone du Hameau n’est pas dans le périmètre du NPRU définie par l’ANRU et que ni la démolition du Hameau, ni le relogement des associations n’avaient été initialement budgétisé : le projet est donc conditionné à la validation de cette nouvelle implantation par l’ANRU.

Ces interrogations feront l’objet d’une enquête, auprès des associations.

Une réunion de restitution sera programmée afin d’échanger sur ce sujet.

Il est important de privilégier les questions sur les services qui seront proposés au sein de ce nouveau Pôle et de ne pas aller trop vite dans la consultation sur l’aspect architectural.

* **Echanges sur sujet divers**

 Pas de suggestion.